

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000

Demandeur : Le Groupe STOP et Stratégies Énergétiques (S.É.)

Question **STOP-SÉ 19-11 Collaborateurs externes de SCGM et programmes intangibles PE 106, PE 107, PE 108, PE 109, PE 204, PE 205 et PE 207**

Référence : **SCGM-19-DOC-3 p. 6-8, tableau III-3 et items (1), (2) et (3) et programmes correspondants.**

Demandes :

- i) Pouvez-vous, au moyen d'un tableau sommaire, grouper les programmes et activités que SCGM mènerait conjointement avec les partenaires suivants. Joindre une brève description de l'activité, du rôle de SCGM, du rôle du partenaire, son budget pour SCGM, la part versée par le partenaire, et référer au code du programme au sein du PGÉE:
 - L'Agence de l'efficacité énergétique.
 - Les Forums-Énergie (veuillez spécifier lesquels).
 - Les municipalités (veuillez spécifier lesquelles).
 - Les sociétés et offices d'habitation publiques (veuillez spécifier lesquels).
 - Les manufacturiers et distributeurs d'équipements (veuillez spécifier lesquels).
 - Les intervenants du secteur de la construction (veuillez spécifier lesquels).
 - Les services publics d'eau (veuillez spécifier lesquels).
 - Les services de gestion des matières résiduelles (veuillez spécifier lesquels).
- ii) Veuillez décrire la participation de membres de SCGM à l'AQME.
- iii) Veuillez décrire en quoi consiste l'entente de partenariat SCGM-AQME et leur budget pour les deux organismes. Veuillez déposer cette entente.
- iv) Après du Groupe de travail sur l'analyse et la modélisation du MRN, SCGM a-t-elle contribué à modéliser les impacts de ses mesures d'efficacité énergétique? Si oui, veuillez décrire et déposer l'*input* fourni par SCGM en termes d'impacts prévus de ces mesures, pendant la période étudiée par ce Groupe de travail.
- v) Veuillez décrire les programmes communautaires avec Option Consommateurs et ÉcoAction et leur budget. S'agit-il uniquement du programme PE 104?
- vi) Veuillez préciser les mandats respectifs du CTGN et du Groupe DATECH en matière de RD en efficacité énergétique et leurs liens corporatifs et de financement avec SCGM.
- vii) Veuillez énumérer les projets de développement de technologie gazière entrepris par le CTGN et le Groupe DATECH en indiquant, dans chaque cas, ceux des organismes de la page 7 de SCGM-19 DOC3 qui y sont impliqués.
- viii) Quelles activités et programmes sont entrepris par le *Consortium for Energy Efficiency (CEE)* en matière d'efficacité énergétique gazière?
- ix) Veuillez énumérer les entreprises gazières faisant partie du *Consortium for Energy Efficiency (CEE)* et indiquer si des entreprises issues d'autres filières énergétiques (par exemple électriques) en font également partie.

- x) Veuillez spécifier les événements en efficacité énergétique qui sont commandités par SCGM et spécifiez auprès de quel(s) organisme(s) et les montants versés à chacun.
-

Réponses

- i) Il s'agit d'intentions de collaboration avec différents partenaires. Quelques ententes de partenariat au sein du PGEÉ pourront être développées au cours de la première année d'implantation.
- ii) La SCGM participe régulièrement aux activités de l'AQME telles que les séminaires, congrès, conférences et autres événements. Plusieurs employés de la SCGM sont membres actifs de l'AQME, parmi lesquels certains siègent sur différents comités de cette association.
- iii) Voir réponse à la question 12.2 du RNCREQ à la pièce SCGM-19, Document 3.11. De plus, le budget de cette entente n'est pas, pour l'instant, comptabilisé au PGEÉ.
- iv) Non.
- v) Pour la description des programmes, veuillez vous référer à la réponse à la question 3 c) d'ARC/FACEF à la pièce SCGM-19, Document 3.03. Ce type de programme est effectivement regroupé dans le PE104.
- vi) Voir réponse à la question 13.1 partie 2 du ROEÉ à la pièce SCGM-19, Document 3.25.
- vii) Voir réponse à la question 19-11 vi).
- viii) Voir réponse à la question 14 du RNCREQ à la pièce SCGM-19, Document 3.13.
- ix) Voir réponse à la question 14 du RNCREQ à la pièce SCGM-19, Document 3.13.
- x) Voir réponse à la question 38.1 du ROEÉ à la pièce SCGM-19, Document 12.12